

# FORMALITES

## *ATTESTATION D'ACCUEIL*

### **1 – Attestation d'accueil**

Document destiné aux personnes étrangères et valable 3 mois.

**Pièces à produire** : Carte Nationale d'Identité ou passeport ou carte de séjour de la personne qui accueille, 2 justificatifs de domicile, quittance de loyer ou taxe foncière, copie du passeport de la personne qui vient de France, 1 timbre à 30€, justificatif de ressources (bulletin de salaire ou feuille d'impôt)